

Le, 5 décembre 2011

CORPORATION MUNICIPALE DE LA  
VILLE DE ST-PAMPHILE, MRC DE L'ISLET

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 5 décembre 2011 à 20 heures à laquelle assemblée étaient présents: M. Réal Laverdière, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, MM. Clermont Pelletier, Henri Miville, Mario Leblanc, Luc Paris et Clément Vaillancourt, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2011-196

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Henri Miville avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2011-197

**ACCEPTATION PROCES-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clément Vaillancourt et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 2011 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et le directeur général lequel est aussi présent à l'assemblée en cours.

Rés. 2011-198

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD.**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Mario Leblanc et il est résolu que les membres du conseil confirment qu'ils ont pris connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire de la Côte-du-Sud et s'ont en accord avec le plan soumis pour notre secteur.

**AVIS DE MOTION**

Je soussigné, Clément Vaillancourt, conseiller de la Ville de St-Pamphile donne avis que je soumettrai lors d'une prochaine rencontre de ce conseil un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2012.

Rés. 2011-199

**TAUX D'INTÉRÊT 2012.**

Il est proposé par le conseiller Mario Leblanc avec l'appui du conseiller Luc Paris et résolu que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2012 soit fixée à 10%.

Rés. 2011-200

**RÉMUNÉRATION 2012.**

Conformément à la politique de rémunération acceptée par la résolution 2008-197, il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Clément Vaillancourt et résolu que la majoration salariale applicable en vertu de cette résolution sera de 3,9% pour l'année 2012. Un ajustement salarial équivalent à 3,00/heure est également consentie à Mme Joelle Vitalis de même qu'une majoration de 500,00/annuellement pour M. Francis Vaillancourt.

Rés. 2011-201

**SÉANCES DU CONSEIL 2012**

Il est proposé par le conseiller Clément Vaillancourt avec l'appui du conseiller Luc Paris et résolu que les dates des séances régulières du conseil pour 2012 soient les suivantes :

2 janvier	6 février	5 mars	2 avril	7 mai
4 juin	2 juillet	6 août	4 septembre	1 octobre
5 novembre	3 décembre			

Rés. 2011-202

**ACCEPTATION BUDGET TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité accepte les prévisions budgétaires du Transport adapté l'Islet-Sud pour 2012 prévoyant des revenus de 187 587,42 et des dépenses de 178 891,00\$.

Rés.2011-203

**RENOUVELLEMENT ENTENTE TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD**

Il est proposé par le conseiller Henri Miville avec l'appui du conseiller Clément Vaillancourt et il est résolu que l'entente suivante avec le Transport Adapté L'Islet-Sud soit par la présente accepté :

Le Transport Adapté l'Islet-Sud s'engage à :

- Fournir un service de prise de répartition et de transport aux personnes admises;
- Effectuer une révision complète des demandes d'admission;
- Mettre en place divers règlements assurant une meilleure gestion de ce service;
- Revoir le plan de transport ainsi que les tarifs en vigueur;
- Assurer la gestion administrative du dit OBNL ;
- Respecter la confidentialité des dossiers;
- Produire les rapports exigés par le MTQ ;
- Fournir aux municipalités participantes toutes les informations statistiques relatives à l'administration et aux services fournis;
- Fournir aux municipalités participantes une copie des prévisions budgétaires et des états financiers annuels.

Le Transport Adapté l'Islet-Sud obtient une contribution des sept municipalités participantes sous forme de quote-part.

L'horaire de service devra être

- Lundi : 8h00 à 16h00
- Mardi : 8h00 à 16h00
- Mercredi : 8h00 à 16h00
- Jeudi : 8h00 à 16h00
- Vendredi : 8h00 à 16h00

La durée de cette entente est d'une durée d'un an renouvelable automatiquement à chaque fin d'année à moins d'avis contraire;

En cas de dissolution ou de rupture de l'entente, la répartition des actifs du dit OBNL se fera selon une entente entre les municipalités participantes.

Rés. 2011-204

**RÈGLEMENT 298 POURVOYANT A L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION.**

Il est proposé par le conseiller Mario Leblanc avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que le règlement 298 pourvoyant à l'adoption d'un programme de revitalisation sur le territoire de la municipalité soit par la présente accepté.

Rés. 2011-205

**APPUI DÉMARCHE DE LA MRC DE L'ISLET**

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles permet à la MRC de l'Islet de soumettre une demande à la CPTAQ aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole provinciale sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de l'Islet est entré en vigueur le 19 octobre 2010 et que celui-ci comporte un cadre de planification de la zone agricole présentant des affectations agricoles dynamiques et viables et qui tient compte des orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur les îlots déstructurés de la zone agricole dynamique et viable;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte également sur des lots, d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans l'affectation agroforestière identifiée au Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Islet souscrit à l'approche globale de gestion de la zone agricole préconisée à l'article 59 de la LPTAAQ et qu'elle voit des avantages à y adhérer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Clément Vaillancourt appuyé par le conseiller Henri Miville et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile signifie à la MRC de l'Islet son appui dans cette démarche et invite la MRC à déposer auprès de la CPTAQ une demande à portée collective, tel que prévu à l'article 59 lde la LPTAAQ, et ce, en fonction des deux volets, soit les îlots déstructurés et les lots vacants d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole.

La MRC de l'Islet a déposé à la municipalité son projet de règlement relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées. Une séance publique d'information se tiendra à Tourville le 19 décembre 2011 sur ce projet de règlement.

Rés. 2011-206

**ÉTAT DES REVENUS ET DEPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Mario Leblanc avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu que l'état des revenus et dépenses pour la période du 1 janvier au 30 novembre 2011 soit par la présente accepté et que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de novembre au montant de 212 763.99\$ soient par la présente acceptés et payés.

Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Richard Pelletier, dir.gén.

Rés.2011-207

**PARTICIPATION AU SOUPER BÉNÉFICE HOTEL-DIEU DE MONTMAGNY**

Il est proposé par le conseiller Clément Vaillancourt avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'on réserve 2 cartes au prix de 80,00/personne pour le souper bénéfice de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny qui se tiendra à Montmagny le 4 février 2012.

**PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question n'a été soumise à la période réservée à celles-ci.

Rés. 2011-208

**AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clément Vaillancourt il est résolu que la présente assemblée soit ajournée au 19 décembre 2011 à 19 heures 30.

Réal Laverdière, maire

Richard Pelletier, directeur général